



## Ligue Languedoc-Roussillon

Assemblée Générale du 26/09/2009  
à la Maison des Sports à Montpellier

### Ordre du jour

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité du C.E.R
- Rapport financier
- Divers

### Rapport moral - Lecture par le Président Marc Pasquet, *documents en pièce jointe*

*Approuvé à l'unanimité*

### Rapport d'activité technique, par le Chargé d'Enseignement Régional, Roberto Montserrat, *documents en pièce jointe*

Les stages de préparation 1 et 2 Dan doivent permettre aux candidats d'affronter le passage grade dans les meilleures conditions :

- les confronter aux fondamentaux, les détails techniques sont étudiés sous la responsabilité des enseignants dans les clubs.
- Des indications données aux prétendants au 1<sup>er</sup> dan ou au 2<sup>ème</sup> dan de manière individualisée
- Des indications sur le déroulement du passage de grade de façon à ce que les pratiquants sachent ce qu'il leur sera demandé.
- L'évolution actuelle de l'Aïkido implique que les membres des jurys et les enseignants participent aux stages de formation jury (valable deux ans).

*Approuvé à l'unanimité*

### Précisions à propos de l'enseignement

Il y a quatre niveaux qui permettent d'enseigner

- Un premier dan et brevet de secourisme et une autorisation exceptionnelle du Président de ligue pour un an, pour aider un club ou sa création
- BIFA : assister aux ¾ des formations sur deux ans, être 1<sup>er</sup> dan, avoir le brevet de secouriste, être parrainé et avoir dix huit ans pour prétendre recevoir une délégation du Président de ligue, qui en informe la Fédération.
  - Une formation ensuite pour obtenir le renouvellement.
- BF : il est organisé par la Fédération, est valable à vie, permet une activité d'enseignement non rémunérée.
- BE : examen national ou VAE, comporte un tronc commun à tous les sports et une formation spécifique à l'Aïkido – on distingue le BE1, orienté vers les clubs, le BE2 à vocation nationale et un BE3, international qui n'existe pas en Aïkido. Les rémunérations sont encadrées par la loi sur les salaires, le Chèque emploi associatif, la formule la plus simple est vivement conseillée. La carte professionnelle ressort du ministère de la Jeunesse et des Sports.

### Rapport financier

Il est commenté par la Trésorière de ligue, *documents en pièce jointe*

On constatera que

- L'achat des tatamis n'a pas été porté en investissement amortissable mais en fonctionnement.
- Le stage national avec Maître TAMURA a un budget équilibré.

Le remboursement des frais par la ligue s'obtient en retournant, dûment complétée la fiche papier que l'on aura imprimée à partir du document informatique joint, ainsi que les justificatifs correspondants.

*Approuvé à l'unanimité*

### Calendrier et compte prévisionnels, *documents en pièce jointe*

- Présenté en séance
- Penser au paiement de la cotisation Ligue de 31 Euros (8 euros reparte aux comités départementaux).
- Le reversement minimal aux départements est fixé à 60 Euros

### Question diverses

- Rencontre prévue au cours du CD du 16 Janvier 2010, avec les représentants de la commission relations ligues de la fédération.
- Commande à faire de passeports (au-delà des 750 reçus cette année)
- Besoins d'enseignants dans différents clubs (contacter le secrétariat de la Ligue)

A Montpellier le 26/09/2009

Le rédacteur Lucien Merlet

Le Président Marc Pasquet